

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION
TECHNOLOGIQUE

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BP V 151 ABIDJAN

Tél.: 20 21 43 21 – Fax.: 20 22 60 51



Séminaire sur les orientations stratégiques de la recherche scientifique et technologique en Côte d'Ivoire

Abidjan, les 26, 27 et 28 Septembre 2011

**Directeur de la Programmation de la Recherche
Scientifique** : Dr Konaré Abdourahamane

Présidente du Comité Scientifique : Prof Dosso Mireille

Vice-Présidente du Comité Scientifique : Prof Bakayoko-
Ly Ramata

Rapporteurs :

Prof. Coulibaly Adama

Dr Koné Brama

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
OBJECTIFS	3
1. OBJECTIF GENERAL	3
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES :	3
DEROULEMENT DU SEMINAIRE.....	4
3. CEREMONIE D’OUVERTURE	4
4. SESSION INAUGURALE.....	5
4.1. <i>Conférence 1 : Etat des lieux de la Recherche Scientifique et Technologique en Côte d’Ivoire et nouvelle vision du MESRS.....</i>	<i>5</i>
4.2. <i>Conférence 2 : Financement de la Recherche Scientifique et Technologique : cas de la Côte d’Ivoire</i>	<i>7</i>
4.3. <i>Conférence 3 : Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire</i>	<i>8</i>
5. ATELIERS THEMATIQUES.....	9
5.1. <i>Commission 1 : Moyens institutionnels de gouvernance de la recherche</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Commission 2 : Thématiques prioritaires et pôles de compétences</i>	<i>13</i>
5.3. <i>Commission 3 : Commission Nationale des Programmes de recherche (CNP).....</i>	<i>15</i>
5.4. <i>Commission 4 : Mécanismes innovants de financement pérenne de la recherche.</i>	<i>17</i>
6. CEREMONIE DE CLOTURE DU SEMINAIRE.....	19
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	19
ANNEXES	20

INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, depuis plus de deux décennies, la recherche scientifique est confrontée à d'énormes difficultés telles que relevées par les différents séminaires sur la recherche scientifique (Séminaire de relance de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire à Yamoussoukro en 1995 ; Déclaration de Politique Générale en matière de Recherche Scientifique en 1995 ; Séminaire sur la relance de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire à Grand Bassam du 25 au 27 Février 2004 ; Journées de la Production Scientifiques à l'Université de Cocody du 18 au 19 Aout 2005 ; Journées de la Science et de la Technologie-ATPS-Côte d'Ivoire les 16-17 et 18 Mars 2010). Il s'agit notamment :

- La quasi inexistence de budget de recherche : 0,0125% du PIB contre 2,7 en Amérique du Nord, 1,7 en Europe, 1,5 en Asie, 0,3 en Afrique (0,9 pour le Maroc)
- L'insuffisance d'équipements scientifiques,
- L'émiettement des structures de recherche,
- La non valorisation et la non protection des résultats de la recherche.

En Côte d'Ivoire, le secteur qui illustre le mieux, l'impact de la recherche dans le développement économique est bien celui de l'agriculture, car, au slogan bien connu des ivoiriens « **Le succès de ce pays repose sur l'agriculture** », on devrait ajouter « **Le succès de l'agriculture ivoirienne repose sur la recherche scientifique** ».

La Côte d'Ivoire qui ambitionne devenir un pays émergeant doit donc placer la recherche scientifique au cœur de ses stratégies de développement. Cela nécessite à rendre performant son système national de recherche et d'innovation et de l'articuler autour des stratégies gouvernementales en matière de développement.

D'où l'intérêt du présent séminaire dont l'objectif essentiel est de donner une nouvelle orientation à la recherche scientifique nationale en vue d'en faire le levier de développement lui permettant d'améliorer la qualité de la recherche dans les instituts et centres de recherche nationaux, d'apporter des réponses aux défis de développement qui se posent à notre pays et d'aider aux prises de décisions. Cette orientation est la concrétisation d'une volonté politique de promouvoir une véritable culture de la recherche en Côte d'Ivoire.

A cette fin, une large concertation de l'ensemble des parties prenantes du système national de recherche est envisagée les 26, 27 et 28 septembre 2011.

OBJECTIFS

1. Objectif général

Mettre en place les outils indispensables à la nouvelle orientation de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire.

2. Objectifs spécifiques :

Mettre en place une gouvernance efficiente de la recherche :

- Identifier les outils de gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation technologique à renforcer ou à créer ;
- Proposer un nouveau cadre juridique et institutionnel propice au renforcement des capacités des institutions de recherche (Adoption d'un nouveau statut pour les structures de recherche) ;
- Identifier les mécanismes de financement de la recherche scientifique (Fonds National de Recherche Scientifiques et Technologique, prestations de service à titre onéreux, exploitation de brevets d'invention et de licence, commercialisation des produits issus des activités de recherche, participation des structures de recherche à des entreprises publiques ou privées, création d'entreprises innovantes, etc.) ;
- Mettre en place les structures d'évaluation des universités, instituts et centres de recherche ;
- Mettre en place un cadre institutionnel de protection des résultats de la recherche ;
- Proposer les mécanismes de renforcement des missions de la commission paritaire secteur privé/enseignement supérieur en vue de stimuler l'implication du secteur privé dans la valorisation des résultats de la recherche ;

Proposer une nouvelle structuration des activités de recherche :

- Mettre en place des stratégies pour construire une recherche efficace, pertinente et innovante dans les universités, instituts et centres de recherche ;
- Recueillir les besoins de recherche des diverses composantes de la société (Ministères, secteurs économiques, le monde de l'art et de la culture...), afin d'en dégager des axes prioritaires de recherche et les pôles de compétences (structures / laboratoires) correspondantes;
- Identifier les priorités gouvernementales en matière de développement (DSRP, Matrice d'action du gouvernement, vision du Président de la République) ;
- Identifier les axes de recherche en tenant compte des priorités nationales exprimées ;

- Identifier des pôles de compétences pour soutenir les projets de développement prioritaires de l'Etat ;

Mettre en place la Commission Nationale des Programmes :

- Déterminer l'organisation, les attributions et le mode de fonctionnement de la commission en fonction des différents axes prioritaires identifiés ;

Proposer des mécanismes innovants de financement pérenne de la recherche :

- Identifier les mécanismes de financement existants ;
- Proposer des moyens pour accroître ces financements.

DEROULEMENT DU SEMINAIRE

3. Cérémonie d'ouverture

Allocution de bienvenue de Mme le Chef de Cabinet du MESRS

Mme Moulot Annick, Chef de cabinet du MESRS, Présidente du comité d'organisation, a remercié les invités qui ont bien voulu honorer de leur présence la cérémonie d'ouverture. Elle a indiqué que ce séminaire a pour objectif de définir ensemble toutes les stratégies qui permettront à la recherche scientifique de jouer son rôle dans le développement économique et social de notre pays comme souhaité par le Président de la République, Son Excellence, Dr Alassane Dramane Ouattara à travers son programme présidentiel de gouvernement.

Elle a fini en souhaitant de fructueux échanges aux participants.

Allocution de la Présidente du Comité Scientifique

Après avoir présenté ses remerciements au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la confiance placée en elle, le Prof Dosso Mireille a remercié les membres du comité scientifique pour le travail ardu qui a conduit à la tenue de ce séminaire.

Elle a ensuite fait une présentation rapide du programme et du contenu du séminaire avant de remercier les participants qui ont bien voulu faire le déplacement pour apporter leurs contributions.

Allocution de la représentante du MESRS

La Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur, représentante de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a présenté les excuses de M. le Ministre qui n'a pu faire le déplacement, suite à des contraintes de dernière minute.

Elle a ensuite expliqué les raisons pour lesquelles ce séminaire devait se tenir, notamment le dysfonctionnement de l'appareil de recherche, le statut informel de certaines structures de recherche, le faible nombre de chercheurs, le système financier de recherche inapproprié. Elle a aussi rappelé la résolution des chefs d'états africains de 1980 par laquelle les chefs d'états avaient promis d'affecter 1% de leur PIB à la recherche, promesse réitérées en 2007 alors qu'à ce jour, la Côte d'Ivoire est à 0,0125% de son PIB affecté à la recherche. Elle a enfin présenté les objectifs du séminaire avant d'indiquer que le MESRS attend les résolutions du séminaire pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020.

4. Session inaugurale

4.1. Conférence 1 : Etat des lieux de la Recherche Scientifique et Technologique en Côte d'Ivoire et nouvelle vision du MESRS

Conférencier : Dr Konaré Abdourahamane, Directeur de la Programmation de la Recherche Scientifique (DPRS), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La présentation a porté sur les différentes périodes d'évolution de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire et la nouvelle vision du MESRS. Il a qualifié ces périodes successives de (1) phase d'installation (1950-1960), (2) phase d'initiation (1960-1970), (3) phase d'édification (1970-1980), (4) phase de consolidation (1980-1990), (5) phase d'essoufflement (1990-2000) et (6) phase de déclin (2000-2010). Pour chaque phase, il a donné les principales caractéristiques avant de poser la question de savoir si l'année 2011 marque l'amorce de la redynamisation. Il a soutenu que les 60 précédentes années de recherche ont été marquées par l'instabilité des structures de recherche et le manque de financement. Il a ensuite présenté quelques acquis de la recherche et les insuffisances actuelles du système en terme de ressources humaines et de financement. Le conférencier a terminé en présentant la vision du MESRS qui est celle de « restaurer la recherche scientifique dans son rôle de moteur du développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire »

Les questions posées et commentaires faits ont porté sur :

1. Quelle politique sera mise en place pour créer la synergie dont il est fait cas dans la nouvelle vision. S'agit-il de créer des plates-formes de travail entre spécialités ?

2. L'argent donné par l'état à la recherche doit être au-dessus du chiffre donné car le CNRA à lui seul a reçu au moins 1 milliard. Dans personnel de recherche, s'agit-il seulement de personnel technique ?
3. Qu'est-ce que le chercheur en Côte d'Ivoire ? faire la différence entre chercheur et enseignants chercheur. Le MESRS ne dispose pas de statistiques à jour sur ce qui se passe dans les instituts et centre de recherche. Pas de statistiques justes sur les ressources humaines et sur le nombre de projets existants, non plus sur les sources de financements réelles et sur les bailleurs. Il y a un problème de communication entre la tutelle et les structures de recherche. Le MESRS peut aider à fluidifier les relations entre les laboratoires et les chercheurs. Il faut de la modestie. Pas de recherche purement exacte et des recherches aléatoires : mettre ensemble les compétences : intégration de toutes les disciplines sur des thématiques internationales
4. Félicitations à la DPSR pour planification de la recherche. N'y a-t-il pas lieu de discuter le volet valorisation ? comment faire pour que les centres de recherche mobilisent des ressources financières. Système de financement à travers fondation. Nestlé est disposé à participer à un schéma de la recherche publique en Côte d'Ivoire.
5. Il existe un fichier élaboré sur la liste des chercheurs en Côte d'Ivoire. Ce fichier pourrait servir de base.
6. L'état des lieux n'a pas présenté les stratégies de l'état pour financer la recherche (FIRCA, PASRES). Académie des sciences de Côte d'Ivoire existe ; il importe de l'intégrer dans le dispositif national de recherche ainsi que toutes les universités et grandes écoles privées
7. Est-ce que la recherche en Côte d'Ivoire est vraiment dans sa phase de déclin ? certains instituts travaillent bien... les enseignants chercheurs de Côte d'Ivoire qui sont inscrits sur les différentes listes d'aptitude du CAMES permettent de porter le drapeau haut. Ce sont les financements qui déclinent. Piste de réflexion : inciter à la recherche (exemples : dotation de 1 milliards à l'AISA; l'appel à projet du Président de l'Université de Cocody au cours de la décennie 1990-2000.)
8. Cadre juridique et administratif des institutions qui hébergent les projets à revoir, statut des chercheurs,...

Comme réponses aux questions posées, le conférencier a indiqué qu'il s'agit pour ce séminaire d'aider à définir des thématiques prioritaires (axes prioritaires pour la Côte d'Ivoire). Certes les responsabilités sont partagées pour ce qui est de la communication mais certaines structures agissent

souvent comme des structures indépendantes et non autonomes. Il a aussi fait remarquer que les chercheurs de Côte d'Ivoire travaillent pour la plupart en vase clos, il s'agit donc d'aider à mettre ces chercheurs autour de problématiques prioritaires. Cela devrait faciliter la collecte de statistiques. Un projet d'inventaire du potentiel scientifique et technologique en Côte d'Ivoire est en cours d'élaboration : ce projet sera mis en route très bientôt pour avoir une bonne base de données. Ce séminaire précède un autre qui portera sur la programmation de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire. Celui-ci donnera les moyens et les actions de recherche à programmer. Pour la valorisation de la recherche, cet aspect fera l'objet d'un séminaire. Les statistiques présentées sont celles de 2005. Il importe donc de les actualiser. La prise en compte des sociétés savantes n'est pas ignorée. Une ordonnance en cours d'élaboration prendra en compte ces sociétés savantes. Le cadre juridico administratif sera débattu dans une commission du séminaire.

4.2. Conférence 2 : Financement de la Recherche Scientifique et Technologique : cas de la Côte d'Ivoire

Conférencier : Dr Traoré Bakary, Juriste Conseil

Le conférencier a abordé le sujet sous différents aspects à savoir (i) pourquoi rechercher des modes alternatifs de financement ?, (ii) quelles sont les nouvelles sources de financement à explorer ?, (iii) comment mobiliser ces fonds par le recours à la fiscalité et (iv) la définition d'une stratégie nationale de mobilisation de ressources financières en faveur de la recherche scientifique.

Pour ce qui est du premier point, le conférencier a rappelé que les arbitrages budgétaires ne se font pas toujours en tenant compte des besoins des chercheurs. Le mode de financement de la recherche porte sur (1) les subventions versées par l'état qui sont malheureusement fiscalisées, (2) la mise à disposition d'infrastructures (bâtiments, terrains,...), (3) la vente des produits de recherche qui est malheureusement très rare dans notre pays. La plupart du temps, les fonds de l'état servent à payer les salaires et frais de fonctionnement, d'où leur insuffisance et le besoin d'un fond national de la recherche. Pour ce qui est des sources de financement à explorer, le conférencier a présenté le recours à la philanthropie, les incitations fiscales et les nécessaires ressources additionnelles à fournir par l'état. Il a ensuite présenté toutes les mesures fiscales qui peuvent être utilisées pour mobiliser des fonds et terminé en présentant le cas du Centre National de Recherches Agronomique (CNRA) comme un cas d'école de l'utilisation de certaines mesures fiscales pour mobiliser des fonds.

Les questions et commentaires des participants ont porté sur :

1. Comment améliorer le management des institutions de recherche ? Une initiation au marketing du chercheur n'est-elle pas à améliorer ?
2. Le mécénat d'entreprise est bien connu mais il existe un autre type de mécénat : Quelles dispositions existent pour payer les chercheurs en terme de retombées de leurs recherche ?
3. Quelle entreprise est prête à financer la recherche ? Cela relève de l'état. Inciter l'Etat à jouer son rôle
4. Comment le MESRS s'insère dans la politique de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant d'ici 2020 (à court, moyen et long terme). Comment valorise-t-on la recherche ?
5. le LBTP (Laboratoire de Bâtiments et Travaux Publics) souhaite être associé aux activités du MESRS.
6. Un certain nombre de mécanismes (exonération de TVA) peuvent aider à mobiliser des ressources. Il faut renforcer la traçabilité de ces fonds issus d'exonération. Les financements existent, mais les procédures pour y accéder sont peu ou mal connues.

En réponse aux questions posées le conférencier a dit que la question de renforcement de capacité des chercheurs et institutions pour le management et lobbying est pris en compte par le ministère. La mise en place de cette stratégie est en cours. Le mécénat (financement / publicité) est différent de la philanthropie. Les entreprises sont prêtes à aider la recherche, il faut juste les approcher (cas de la Responsabilité Sociétale de l'Environnement). Il ya des secteurs ou l'état doit intervenir et d'autres dans lesquels le privé peut apporter beaucoup. Il existe des procédures pour ne pas payer de TVA lorsqu'on reçoit des dons de l'extérieur.

4.3. Conférence 3 : Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire

Conférencier : M. Bayala Jules, Chercheur à l'ICRAF

Après avoir introduit quelques concepts liés au changement climatique et posé la problématique du changement climatique et de son impact sur la sécurité alimentaire, le conférencier a présenté les programmes changement climatique du CGIAR et d'ICRAF ainsi que les liens entre les deux programmes. Il a terminé par quelques pistes de réflexion pour les études du changement climatique.

Les questions et commentaires des participants ont porté sur :

1. Les paramètres qui influent sur les changements climatiques
2. L'adaptation au changement climatique
3. La gestion du risque climatique et les systèmes d'assurances
4. Les fonds carbone
5. La place de la santé dans le cadre de l'étude du lien CC et sécurité alimentaire
6. Les paramètres atmosphériques mesurés à la station de LAMTO et le rôle du reboisement dans la baisse du CO2 atmosphérique.

La mise en place du mécanisme REDD par la communauté internationale en lieu et place des fonds carbones pour aider les pays africains. La création d'un fond vert africain par la BAD. Le conférencier a indiqué que la variabilité de la pluviométrie n'est pas le problème de fond ; c'est plutôt la répartition des ressources en eau dans le temps et l'espace. Avant toute action, il faut bien évaluer le point initial : Il faut développer les outils pour cela. Les questions de santé, d'assurance et de fond carbone sont réelles et nécessitent des approches diverses. L'Afrique n'est pas toujours bien représentée pour les fonds carbones. Il n'existe pas encore de résultats tangibles sur l'impact du reboisement sur la baisse du CO2 dans l'atmosphère mais les efforts doivent se poursuivre et être mieux coordonnés pour mesurer les impacts. Le CC est central et la communauté scientifique doit le savoir et s'impliquer chacun à son niveau.

5. Ateliers thématiques

5.1. Commission1 : Moyens institutionnels de gouvernance de la recherche

Président : Professeur KODO Michel

Modérateur : Dr YAPI Jacob

Rapporteurs : Prof. ADOHI Viviane & Dr SYLLA Adama

La commission 1 a travaillé sur « les moyens institutionnels de gouvernance de la recherche ». Il s'agissait pour elle de proposer un cadre institutionnel et juridique aux structures techniques de gouvernance. De façon spécifique cela a consisté à proposer les attributions, l'organisation et le mode de fonctionnement (i) du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, (ii) du Fonds National de la Recherche Scientifique et Technologique, (iii) des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique et (iv) des Groupements d'Intérêt Public.

Les travaux en commission se sont déroulés avec une cinquantaine de séminaristes formant un groupe hétérogène représentatif de la communauté scientifique et des partenaires de la recherche. Des échanges francs ont permis, pour chaque structure de gouvernance, de proposer des attributions, une organisation et un mode de fonctionnement. Ces résultats sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Attributions, Organisation mode de Fonctionnement des structures techniques de gouvernance de la recherche scientifique et technologique de Côte d’Ivoire

Structures	Rôle et missions	Attributions/Organisation	Fonctionnement
Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (CSRS -DT)	le CSRS-DT est une instance de concertation et de dialogue avec les acteurs et les partenaires de la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Il est consulté sur tous les grands choix de la politique scientifique et technologique du Gouvernement, notamment sur la répartition du budget de recherche et de développement technologique et à l’occasion de la préparation du plan, ainsi que sur les rapports de prospective et d’analyse de la conjoncture scientifique et technique. ◦ Il peut prendre l’initiative de proposer et de constituer des commissions d’étude spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ le CSRS-DT est représentatif, d’une part, des communautés scientifiques et techniques et, d’autre part, des partenaires de la recherche : représentants du monde du travail, des secteurs productifs, sociaux et culturels et des régions. Sa composition est fixée par décret. ◦ Il est présidé par le Ministre en charge de la Recherche Scientifique.
Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST) <u>Définition:</u> l’EPST est une nouvelle catégorie d’établissement public créée	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Tout établissement public de recherche peut conclure avec l’Etat des contrats qui définissent, pour l’ensemble de ses activités, les objectifs de l’établissement ainsi que les engagements réciproques des parties. L’exécution de ces contrats fait l’objet d’une évaluation. ◦ les établissements publics de recherche sont autorisés à 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ les EPST sont administrés par un Conseil d’Administration dont la composition sera précisée par voie réglementaire. ◦ Ils comportent un Conseil Scientifique et des instances d’évaluation qui comprennent notamment des représentants élus du personnel, qui seront précisés par les textes réglementaires. ◦ les EPST peuvent être autorisés à prendre des participations, à constituer des filiales, à participer à des groupements et à 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ le personnel des EPST est régi par le Statut Général de la Fonction Publique. ◦ Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux corps de personnels de recherche existants ou créés à cet effet dans lesquels ont vocation à être titularisés les chercheurs et les ingénieurs, techniciens et personnels administratifs concourant directement à des missions de recherche, dans les conditions suivantes : ◦ ils exercent leurs fonctions dans des

<p>par une loi ou une ordonnance. Il n'est donc ni un EPA (Etablissement Public Administratif), ni un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial).</p>	<p>transiger au sens de la législation en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ les EPST sont créés par décret après consultation du CSRS-DT. 	<p>recourir à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats de recherche passés avec des organismes étrangers après approbation du Conseil d'Administration. Ils peuvent également transiger. Un décret fixe les conditions d'octroi de ces autorisations et, le cas échéant, le délai à l'expiration duquel elles sont réputées accordées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ les EPST peuvent assurer par convention des prestations de service, gérer des contrats de recherche, exploiter des brevets et licences et commercialiser les produits de leurs activités. ◦ en vue de la valorisation des résultats de la recherche dans leurs domaines d'activités, ils peuvent, par convention et pour une durée limitée, avec information de l'instance scientifique compétente, fournir à des entreprises ou à des personnes physiques des moyens de fonctionnement. ◦ les modalités d'organisation et les règles de fonctionnement des EPST sont précisées par décret. 	<p>établissements relevant de ministères autres que celui chargé de la Recherche Scientifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ ils occupent des emplois inscrits au budget de recherche et de développement technologique et à condition qu'ils exercent leurs fonctions dans des services de recherche de l'Etat ou des établissements publics dont les personnels sont admis au bénéfice des présentes dispositions qui seront fixées par arrêté du Ministre chargé de la Recherche Scientifique après avis du CSRS-DT. ◦ les modalités du contrôle financier sont fixées, pour les EPST, par décret pris en Conseil des Ministres. ◦ des locaux, des équipements et des matériels sont mis à disposition. Un arrêté fixe les conditions d'application du présent alinéa ; il définit en particulier les prestations de service qui peuvent faire l'objet de ces conventions, les modalités de leur évaluation et celles de la rémunération des établissements.
<p>Groupement d'Intérêt Public (GIP)</p>	<p>les GIP dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière peuvent être constitués entre des établissements publics ayant une</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ les GIP peuvent également être créés pour exercer, pendant une durée déterminée, des activités contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques concertées de 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ lorsque leurs membres ne sont pas en mesure de mettre à leur disposition les personnels ayant les compétences nécessaires à l'exercice de ces activités particulières, ils peuvent recruter, sur décision

	<p>activité de recherche et de développement technologique, entre l'un ou plusieurs d'entre eux et une ou plusieurs personnes morales de droit public ou de droit privé pour exercer ensemble, pendant une durée déterminée, des activités de recherche ou de développement technologique, ou gérer des équipements d'intérêt commun nécessaires à ces activités.</p>	<p>développement social et économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ° le GIP est géré par un directeur nommé par le Conseil d'Administration. Dans les rapports avec le tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci. 	<p>de leur Conseil d'Administration, des personnels qui leur sont propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> ° la convention par laquelle est constitué le groupement doit être approuvée par le ou les autorité(s) administrative(s), qui en assure(nt) la publicité. Elle indique notamment les conditions dans lesquelles ceux-ci mettent à la disposition du groupement des personnels rémunérés par eux. ° un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement. ° le GIP est soumis au contrôle de la Cour des Comptes.
Structures	Rôle et missions	Ressources	Observations/ Recommandations
<p>Fonds National de la Recherche Scientifique et Technologique (FNRST)</p>	<ul style="list-style-type: none"> °le FNRST est destiné au financement : °des programmes nationaux de Recherche Scientifique; °des investissements en infrastructures et équipements; °de la formation en matière de science et de technologie; °de la valorisation et de la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique ainsi que de la promotion technologique ; ° de la diffusion de l'information scientifique et technique ; 	<ul style="list-style-type: none"> ° en vue du financement de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, le FNRST bénéficie de ressources publiques et privées. °les ressources publiques affectées au financement de la recherche scientifique et technologique, à travers le FNRST, sont constituées par une subvention annuelle de l'Etat égale, au moins, à 1% du PIB selon les recommandations de Lagos. °les ressources affectées par le secteur privé au financement de la recherche scientifique et technologique, à travers le FNRST proviennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> -des prélèvements effectués par les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ° le FNRST doit être doté de la personnalité juridique. ° le FNRST doit être sous la tutelle du Ministère en charge de la Recherche Scientifique. ° la création, les missions, l'organisation et le fonctionnement du FNRST sont précisés par décret.

	<ul style="list-style-type: none"> ° du développement de la coopération dans le domaine de la science et de la technologie ; ° de l'administration de la recherche. 	<p>commerciales ou industrielles sur leurs chiffres d'affaires, en application des mesures fiscales ou douanières incitatives contenues dans la loi des finances ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aides ou concours financiers apportés par des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux ; - des dons et legs faits par des personnes physiques ou morales, de droit ivoirien ou étranger. 	
--	---	---	--

En plus des quatre (4) structures précitées dans le tableau, la commission a suggéré la création d'un « Haut Conseil de la Recherche Scientifique et du développement Technologique ». Cette nouvelle structure présidée par le Président de la République ou le Premier Ministre serait chargée d'éclairer le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la nation en matière de politique de recherche scientifique, de transfert de technologie et d'innovation.

5.2. Commission 2 : Thématiques prioritaires et pôles de compétences

Présidente : Prof BAKAYOKO-LY Ramata,

Modérateur : Prof KATI-COULIBALY Séraphin,

Rapporteurs : Dr KOUASSI Aka Marcel et Dr KOUYATE Daouda

La commission 2 a travaillé sur « les thématiques prioritaires et les pôles de compétences ». Elle a réuni 62 membres et a travaillé spécifiquement sur (i) le recueil des besoins de recherche des diverses composantes de la Société (Ministères, secteurs économiques, Collectivités territoriales, monde de l'art et de la culture), (ii) la définition des grands thèmes nationaux de recherche en tenant compte des priorités nationales exprimées en matière de développement et (iii) l'identification des pôles de compétences en fédérant le maximum de laboratoires et de centres de recherches.

Les besoins de recherche ont été exprimés sous forme d'axes prioritaires de recherche issus du DSRP et du programme de Gouvernement. Au total 14 axes ont été définis. Il s'agit de :

1. Etat de droit-démocratie-promotion de la bonne gouvernance
2. Décentralisation et aménagement du territoire
3. Paix et sécurité
4. Développement Technologique - Innovation et compétitivité des pme/pmi-création d'emplois
5. Système de santé performant et de qualité
6. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des ressources agricoles, forestières, animales et halieutiques
7. Enjeux et Défis de l'Urbanisation ;
8. Environnement et développement durable
9. Valorisation des ressources énergétiques, minières et pétrolières
10. Valorisation du patrimoine culturel et des ressources touristiques
11. Développement des TIC
12. Système éducatif de qualité et performant
13. Développement du capital humain, du savoir et de l'innovation
14. Foncier et Développement rural

A partir de ces axes de recherche, sept (7) thématiques nationales de recherche intégrée ont été définies. Il s'agit de :

1. Santé, substances biologiques d'intérêt et gestion des Risques
2. Environnement et Société
3. Mines – Energie et Matériaux
4. Economie - Éthique et Développement Durable
5. Agriculture – Foresterie et Développement
6. Identité – Diversité culturelle et intégration
7. Innovation Technologique

Enfin les thématiques intégrées ont été définies comme des pôles de compétence (tables 2)

Tableau 2 : Pôles de compétences

Dénomination des Pôles	Thématique Générale
SANTE	Santé, substances biologiques d'intérêt et gestion des Risques
ENVIRONNEMENT	Environnement et Société
MINES ET ENERGIE	Mines – Energie et Matériaux
GOVERNANCE	Economie - Éthique et Développement Durable
AGRICULTURE	Agriculture – Foresterie et Développement
CIVILISATION	Identité – Diversité culturelle et intégration
TECHNOLOGIE	Innovation Technologique

Au niveau de la gouvernance des pôles de compétence, il a été suggéré que les Pôles de compétences soient des structures contractuelles avec un contrat quadriennal, renouvelable après évaluation ; que les pôles de compétences soient domiciliés dans des universités, instituts ou centres de recherche, qui en assurent le point focal national. Les Pôles de Compétences doivent être administrés chacun par un Comité de Pilotage et un Comité Technique. Le Comité de Pilotage, composé des parties prenantes (Ministères Techniques, Collectivités Territoriales, Secteur Privé, Coordonnateur National), est chargé du suivi et de l'évaluation des résultats des activités du pôle quand Le Comité Technique, composé de coordonnateurs locaux (représentant les structures de recherches impliquées), assiste le coordonnateur du pôle dans l'élaboration et le suivi des activités de recherche

5.3. Commission 3 : Commission Nationale des Programmes de recherche (CNP)

Président : Dr Nicodème ZAKRA

Modérateur : Dr Christophe KOUAME

Rapporteurs : Dr Aissata SOBIA, (CIRES) et Dr Simplicie KOUADIO

La commission 3 était celle de « La commission nationale des programmes de recherche (CNP) ». Elle a réuni trente-deux (32) personnes et avait pour objectif général de « Redynamiser la Commission Nationale des Programmes de Recherche » avec pour objectifs spécifiques de (i)

préciser l'organisation, les attributions et les missions de la Commission, (ii) proposer un mode de fonctionnement et (iii) suggérer les modes de financement de la Commission.

Au terme des échanges il a été proposé les missions ci-après pour la CNP:

- Collecter les programmes de recherche;
- Analyser à travers un panel d'experts et soumettre les programmes au Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique;
- Assurer le suivi-évaluation des Programmes de recherche;
- Contribuer à la Recherche de financement des programmes pertinents non financés par le Fonds National de Recherche Scientifique et Technologique ;
- Recenser les opportunités de financement;
- Recueillir les informations sur les financements obtenus par les pôles de compétences en dehors du FNRST;
- Rédiger et diffuser les rapports d'activités ;
- Etablir un répertoire des experts nationaux et leurs compétences ;
- Elaborer et diffuser les conditions de soumission des programmes ;
- Etablir les critères d'évaluation des programmes ;
- Soumettre les programmes faisant intervenir une composante santé et/ou environnement à l'aval des comités éthiques respectifs.

Pour son organisation, il a été suggéré qu'elle comprenne 7 membres dont un (1) Président, un (1) Vice-Président, un (1) secrétaire permanent, un (1) secrétaire permanent adjoint et trois (3) membres. Le Président et le Vice-Président sont des personnalités scientifiques reconnues, qui apportent une caution morale et scientifique à la commission. Le secrétaire permanent est la cheville ouvrière de la Commission. Il est un agent (chercheur ou enseignant-chercheur de rang A) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Les autres membres sont des personnalités scientifiques expérimentées. Le Président, le Vice-Président et les trois membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Le secrétaire permanent de la commission et son adjoint sont nommés pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

Concernant le mode de fonctionnement, la Commission Nationale de Programmes se réunit deux (2) fois par an, en Octobre et en Avril en session ordinaire pour statuer sur les dossiers transmis. Elle peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. Les dossiers sont reçus toute l'année. Au

moins 45 jours avant la tenue de chaque session, les programmes sont transmis au panel d'experts pour analyse. Les experts disposent de 30 jours pour retourner les dossiers analysés. A la fin de chaque session, les dossiers retenus sont transmis au Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables.

En vue d'assurer une pérennité et une autonomie de fonctionnement à la Commission, il est proposé que les ressources de fonctionnement, les indemnités des membres de la Commission et les honoraires des experts proviennent du Fonds National de la Recherche et du développement Technologique. Le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Programmes de Recherche est logé au Ministère en charge de la Recherche Scientifique.

5.4. Commission 4 : Mécanismes innovants de financement pérenne de la recherche.

Président : Me HOEGAH Théodore

Modérateur : Dr SANGARE Yaya

Rapporteurs : FANNY Aboubakar et CISSE Seindou

La commission 4 a travaillé sur le mode de financement de la recherche avec pour objectif de « proposer des mécanismes innovants de financement pérenne de la recherche ».

La commission a noté avec satisfaction la participation du secteur privé aux échanges et a organisé ses débats autour des mécanismes de financement existants et des moyens pour accroître ces financements (tableau 3).

Tableau 3 : Mécanismes de financements et propositions d'accroissement de ressources allouées à la recherche

Mécanismes	Contexte actuel et % PIB	Propositions nouvelles pour accroître la part de la source de financement	Moyens de mise en œuvre (stratégie de mobilisation des ressources)
Financement public (infrastructures, équipements)	0,0125 % du PIB au lieu de 1%	1 % du PIB en 2012 et 2 % du PIB à partir de 2020	-élargissement de l'assiette fiscale des contribuables- Reconversion de partie des dettes souveraines en faveur de la recherche, - Financement ponctuel des bailleurs de fonds - mesures d'exonération fiscales aux fins de recherche (affectation de parties de bénéfice au financement de la recherche)
Financement privé	- Article 18 du Code des Impôts : 2,5 % du CA plafonné à 200 millions par an par entreprise (en franchise d'impôts) - La philanthropie - Le mécénat (sponsoring)	Obliger, par la loi, certaines entreprises (à déterminer) dont l'activité a un impact sur la santé et l'environnement à consacrer au moins 0,5 % du CA à la recherche - levée publique de fonds	- Renforcement du partenariat secteur privé-Etat - promouvoir la RSE (entreprise citoyenne)
Fonds communautaires	Il existe des fonds Au niveau des ONG, des associations professionnelles, des club services, des conseils généraux ,des fondations	- Accéder à l'information relative aux financements disponibles -inciter les chercheurs à soumissionner - former les chercheurs à la mobilisation des fonds	- Renforcer les capacités des chercheurs et des laboratoires, centres de recherche dans le montage de projets bancables
Financement international	Il existe des fonds internationaux pour financer la recherche (fonds des Nations Unies, l'Union Européenne, les Banques, UEMOA C EDEAO , NEPAD	-Accéder à l'information sur ces fonds -Inciter les chercheurs à soumissionner -Alléger les procédures et de décaissement des fonds alloués à la recherche - former les chercheurs aux mécanismes De décaissements des fonds	Renforcement des capacités des chercheurs dans le montage des projets bancables

6. Cérémonie de clôture du séminaire

La cérémonie de clôture a été présidée par le Directeur de Cabinet du MESRS, Monsieur Hibault Alexis, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Après lecture des résolutions et recommandations de l'atelier par Dr Aka Kouassi Marcel, Sous-Directeur de la recherche au CRO, suivi de la motion de remerciements et de soutien des participants au Président de la République lue par Prof Ochou Abé Delphin, Directeur Général de l'Environnement, la parole est revenue au Directeur de Cabinet. M. Hibault a pris l'engagement, au nom du Ministre, d'œuvrer à la réalisation des recommandations émises qui s'inscrivent dans la vision du MESRS.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions et recommandations faites par l'atelier, dans les différentes commissions (voir annexes), sont regroupées en huit (8) points :

1. Le positionnement de la recherche scientifique comme une priorité nationale par l'affirmation nette de la volonté politique de l'Etat en vue de relever le budget alloué à la recherche aux fins d'atteindre 1% du PIB en 2012 et 2% à partir de 2020 ;
2. La création des organes de gouvernance (Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et Technologique, Fond National de la recherche Scientifique et Technologique, Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique, Groupements d'Intérêt Public)
3. La création et le développement des Pôles de Compétences;
4. L'adaptation des Statuts des Universités et Centres de Recherche au fonctionnement des Pôles de Compétences en les érigeant en EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) ;
5. La proposition de création d'un « *Haut Conseil de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (HCRS-DT)* ».
6. La prise d'un décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Programmes de Recherche;
7. La mise en place d'un Comité National d'Ethique;

8. La création de nouveaux champs d'application du prix de la recherche et l'appui à la promotion des revues scientifiques nationales.

ANNEXES

- Liste des membres du Comité d'Organisation
- Liste des membres du Comité Scientifique
- TDR du séminaire
- Programme du séminaire
- Discours d'ouverture et de clôture
- Rapports des commissions
- Liste des recommandations
- Motion de remerciement et de soutien des participants au Président de la République
- Liste des participants